



**BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N°293**

Directeur de la publication
Guy SCHMITT

Comité de rédaction
Commune de Sultz-les-Bains

Impression :
Commune de Sultz-les-Bains

Mairie de Sultz-les-Bains
1, rue de Molsheim
Tél : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87
Courriel : mairie@sultz-les-bains.fr

Le Mot du Maire

La réforme des rythmes scolaires devait être l'occasion de mettre en place un périscolaire de qualité avec des activités pédagogiques.

Notre démarche a été un plus longue, avec une réunion des parents d'élèves pour trouver une solution durable et satisfaisante pour tous.

Le périscolaire associatif a été écarté, faute de participation des parents ainsi que regroupement périscolaire avec les communes voisines par faute de places disponibles ou de moyens budgétaires (extensions des bâtiments, transports...).

Nous avons décidé de confier le périscolaire à partir de septembre 2016 à la FDMJC

- Un mode d'accueil souple et accessible en termes d'horaires, de coût et de proximité.
- Un espace éducatif et lieu d'apprentissage respectant le rythme et l'individualité de chaque enfant.
- Un lieu d'accueil collectif favorisant la socialisation des enfants et sécurisant pour les enfants et leurs parents.
- Un lieu d'écoute où l'enfant doit pouvoir développer des échanges.
- Un lieu ouvert sur son environnement. Il n'est pas un moment d'aide aux devoirs. Cependant, les enfants qui le souhaitent pourront faire leurs devoirs dans un espace aménagé, mais sans l'aide des animatrices.
- Un lieu d'éducation et de socialisation où coexistent les moments collectifs et les relations entre individus.
- Un lieu d'expérimentation sociale qui permet à l'enfant, au jeune, d'être acteur à sa mesure.
- Un lieu d'activité, dans lequel les pratiques diversifiées, culturelles, sportives, artistiques sont possibles.
- Un lieu dans lequel l'enfant peut exercer un choix.

L'intérêt de l'accueil périscolaire dépend de sa capacité à évoluer, à devenir force de proposition en matière de loisirs à destination des enfants, un lieu original de rencontre et d'ouverture sur l'environnement tant pour les enfants que pour leurs familles.

Le projet éducatif de la FDMJC vise à « former des citoyens actifs dans une communauté vivante ». Le projet pédagogique développé par l'équipe du périscolaire a pour objectif, par la vie quotidienne et les activités proposées, la socialisation et la responsabilisation des enfants.



Votre Maire,

Guy SCHMITT

Liste des Assistantes Maternelles

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
LAUGEL Joëlle	6, rue des Vergers	06.50.58.43.47
LEHMANN Séverine	15, rue de Molsheim	03.69.81.13.23
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

Le Vendredi 20 mai 2016
Dès 4 heures du matin



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.



Les bennes de collectes pour le verre et les vêtements rue du Moulin sont déplacées sur le parking du Hall des Sports

Déclaration en Mairie

Toute personne se domiciliant à Soultz-les-Bains est invitée à s'inscrire au fichier domiciliaire de la commune munie d'une pièce d'identité et d'un livret de famille (selon le cas) et d'un justificatif de domicile.

De la même manière, toute personne qui quitte Soultz-les-Bains ou change d'adresse dans la commune doit également le signaler en Mairie.

Merci de bien vouloir nous faire connaître ces modifications, utiles à nos services pour tenir à jour le fichier domiciliaire et électoral de notre commune.



Marathon du Vignoble - Dimanche 19 juin 2016

C'est reparti ! Le prochain marathon du Vignoble d'Alsace se déroulera les 18 et 19 juin 2016. Il se compose d'un marathon, d'un semi-marathon, d'un relais, du 10 km et de nombreuses courses pour enfants.

Inscriptions et informations en ligne : www.marathon-alsace.com

Renseignement : Communauté des Communes de la Région de Molsheim 03.88.49.82.58

Merci aux nombreux bénévoles qui se sont portés volontaires pour organiser le passage dans Soultz-les-Bains ce 19 juin prochain.

Le passage des coureurs dans le village est prévu entre 10 heures et 16 heures.

Parcours :

- ↪ entrée par la RD275 de Dangolsheim
(Stand de ravitaillement au niveau du cimetière le long de la route de Saverne)
- ↪ à partir du cimetière course sur le trottoir longeant la route de Saverne
(Stationnement interdit Rue de Saverne)
- ↪ traversée de la route de Saverne au niveau de la rue du Presbytère
(Circulation alternée régulée par les bénévoles)
- ↪ passage par la Place Charles de Gaulle
sortie vers Wolxheim par la RD45
(la RD45 est interdite dans le Sens Soultz-les-bains - Wolxheim)



Après-midi récréative des seniors



En ce mardi pluvieux, nos aînés se sont retrouvés au hall des sports, salle des Colonnes pour une après-midi récréative animée par Madame Christine Fischbach.

Entre Germaine en costume de paysanne qui cherche son Seppel, la châtelaine en costume médiéval et la femme d'affaire, nous avons voyagé parmi les contes, les histoires régionales, locales (la source miraculeuse) et les traits d'esprits.

En alsacien et en français, Madame Fischbach valorise notre patrimoine culturel régional et la tradition orale au travers de ses créations.

Une après-midi agréable qui s'est achevée à 17h30.



Tirs de nuit de l'espèce sanglier

La société de chasse du Stahlberg vous informe qu'elle procèdera à des tirs de nuit de l'espèce sanglier sur la période du 15 mars au 15 juin 2016 suite à l'accord du lieutenant de l'ovèterie Monsieur Daniel Hoerlé.



L'ONG Objectif Sciences International



Organisation Internationale Non Gouvernementale

L'ONG Objectif Sciences International, qui organise des séjours de Vacances Scientifiques pour Adultes, Familles, Ados et Enfants, dans le cadre de sa mission d'éducation aux Sciences, et qui a le Statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Économique et Social de l'ONU, recrute encore 15 collaborateurs et collaboratrices, sans limite d'âge et pour les spécialités ci-dessous, dans plusieurs langues :

Parlant Italien, Allemand, Hollandais, Norvégien:

- Animation sportive (multi sports, capacité d'animer une progression sportive)
- Animation scientifique (physique fondamentale, électronique)

Informations à disposition à l'adresse suivante :

<http://www.info-1604.com/lists/lt.php?id=bU8LVQEEBAgdVQAHBFWA>

Un grand merci par avance, et à très bientôt !

Bibliothèque de Sultz-les-Bains

☆ ☆ EXPOSITION - VENTE ☆ ☆
à la Bibliothèque Municipale de Sultz-les-Bains ☆ ☆



Marie-Josée Capot

Les Poteries d'Audrey

Bruna Huffschnitt

Isabelle Wourms

Les Créas de Melo

Patricia Boulet

☆
ENTREE
LIBRE ☆

☆ Samedi 21 mai et dimanche 22 mai 2016
☆ De 14h à 18h ☆

Fête de fin d'année de l'École des Pins

Famille, grands-parents, voisins, amis,

Les enfants de l'école de Soultz-les-Bains,
l'équipe enseignante
et la Commune
vous invitent



à la

Fête de fin d'année de l'école

qui aura lieu

le 4 juin 2016 au Hall des Sports de Soultz-les-Bains à 17h.

Menu sur réservation :
Bœuf à la broche,
buvette et pâtisseries.



Les coupons de réservation peuvent être retirés à l'école ou à la mairie sur simple demande.

RECENSEMENT EN MAIRIE



Vous venez d'avoir 16 ans ! N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile : cette démarche est indispensable et vous donne des droits

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. **Elle est exigée pour passer vos examens et concours ainsi que pour le permis de conduire.** Le recensement vous permettra par la suite d'être convoqué pour votre « JAPD », journée d'appel de préparation à la défense.

Alors n'attendez pas :

Vous venez d'avoir 16 ans : présentez-vous à votre mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous faire recenser.

Vous avez plus de 16 ans et 3 mois et vous n'êtes pas recensé ? présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour bénéficier de vos droits.

Vous pouvez contacter le Bureau du service national de Strasbourg par téléphone au 03 90 23 37 70 ou par E-mail, bsn-str@dsn.sga.defense.gouv.fr

Dans le cadre de la prochaine campagne de déclaration sur les revenus, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) présente les nouveautés et le calendrier pour 2016.

Nouveautés

L'obligation de déclarer et payer en ligne

Pour moderniser l'impôt sur le revenu, réaliser des économies, et offrir davantage de services aux contribuables, il a été décidé de **généraliser la déclaration en ligne**, de manière graduelle de 2016 à 2019, pour les contribuables dont la résidence principale est équipée d'un accès à Internet.



L'obligation de télédéclaration concerne cette année les contribuables aux revenus les plus élevés. Elle sera progressivement élargie aux autres foyers avant d'être généralisée à tous les contribuables en 2019. Seuls ceux dont le logement n'est pas équipé d'un accès à internet ou qui ne savent pas s'en servir pourront alors continuer d'utiliser les déclarations "papier". Les récalcitrants de mauvaise foi, en revanche, devront payer une amende de 15€ par manquement, en cas de récidive.

Comme la déclaration, le **paiement des impôts** par voie dématérialisée va peu à peu devenir la règle : paiement en ligne sur impots.gouv.fr, sur l'application mobile impots.gouv, ou paiement par prélèvement (mensuel ou à l'échéance). En 2016, il est obligatoire pour ceux dont l'impôt (ou les acomptes) est supérieur à 10 000 €. Les usagers concernés ne pourront plus utiliser de chèque ou de titre interbancaire de paiement (TIP) pour régler leur impôt. Ce seuil sera abaissé à 2 000 € en 2017, 1 000 € en 2018, et à 300 € en 2019.

L'avis d'imposition immédiat

A partir de cette année, les contribuables qui déclarent leurs revenus en ligne recevront immédiatement leur avis d'imposition après la signature de leur télédéclaration. Plus exactement un **avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu** (Asdir), nouveau document qui remplace l'avis de non-imposition pour les foyers non imposables (y compris pour ceux qui déclarent sur papier). Ceux qui le sont continueront en revanche à recevoir un **avis d'imposition** (en ligne ou papier) durant l'été, complété des mensualités ou acomptes qu'ils ont déjà payés, afin de leur permettre de s'acquitter du **solde de leur impôt**.

L'Asdir permettra aux usagers de justifier plus rapidement de leurs revenus et charges auprès des organismes tiers (banques, bailleurs, administrations...), donc de pouvoir plus rapidement bénéficier des aides sociales sous conditions de ressources, auxquelles ils peuvent prétendre compte tenu de leur situation.

Une messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr

Les contribuables peuvent adresser une demande au fisc depuis leur espace Particulier sur le site impots.gouv.fr. Accessible 24h/24 et 7j/7, le service permet de faire une réclamation, de signaler une difficulté, de poser une question d'ordre générale ou de transmettre une information utile à la gestion de son dossier fiscal.

Depuis le 3 mars dernier, ce service propose à l'utilisateur des démarches en ligne plus claires, prenant la forme d'une messagerie sécurisée. Le choix des démarches est simplifié, vous pouvez déposer une pièce jointe si cela est nécessaire, et un accusé de réception est systématiquement délivré à l'issue de la démarche. Vous êtes averti par mail de tout nouveau message disponible dans votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr (réponse ou demande de précision de l'administration) et pouvez ainsi suivre l'avancement de leurs demandes.

Les nouveautés fiscales

Outre la dématérialisation progressive de la déclaration et du paiement des impôts, la principale nouveauté fiscale est la **baisse d'impôt** qui va profiter à 8 millions de ménages aux revenus modestes. Selon Bercy, la mesure devrait surtout profiter à 3 millions de ménages qui n'ont pas bénéficié des baisses d'impôt précédentes (de **2014** puis de **2015**), et permettre à 1 million de foyers de sortir de l'impôt.

Pour le reste, peu de changements significatifs : le **barème de l'impôt** est revalorisé de l'inflation, le **barème kilométrique** est inchangé par rapport à 2015, l'âge requis pour bénéficier de la **demi-part "ancien combattant"** est abaissé à 74 ans contre 75 ans antérieurement, les **moins-values boursières** sont imputables intégralement sur les plus-values, sans application de l'abattement pour durée de détention, les **indemnités de stage** sont exonérées d'impôt à hauteur du montant du Smic annuel...

Calendrier

Les déclarations sur support papier seront reçues par les contribuables à compter du début du mois d'avril 2016.

La date de dépôt de ces déclarations étant fixée au mercredi 18 mai 2016 (minuit)

Pour la déclaration en ligne, le service sera ouvert à partir du mercredi 13 avril 2016, la date limite de déclaration en ligne est fixée au :

Mardi 7 juin 2016 (minuit)

Les contribuables qui résident à l'étranger bénéficiaient d'un délai supplémentaire de quelques jours ou semaines pour envoyer leur déclaration, délai qui variait selon la zone géographique.



Renouvellement de carte d'identité ou de passeport n'attendez pas l'été !



A l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, vous serez nombreux à vouloir faire renouveler votre carte d'identité ou votre passeport. Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec vos dates d'examens ou de voyages, le ministère de l'intérieur vous incite à prendre dès à présent vos dispositions :

- en vérifiant les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport ;
- en les faisant renouveler dès maintenant, si nécessaire :
 - à la mairie de Soultz-les-Bains pour une demande de carte nationale d'identité
 - la Mairie de Molsheim pour une demande de passeport.

Les délais d'obtention sont de 4 semaines actuellement pour les cartes d'identité et de 4 semaines pour les passeports

Rappel sur le renouvellement des cartes d'identité



Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité pour les personnes majeures passe de 10 à 15 ans, selon un décret du ministère de l'Intérieur du 18 décembre, publié le 20 décembre au Journal officiel.



Cet allongement de la durée de validité s'applique aux cartes nationales d'identité délivrées à partir depuis le 1er janvier et à celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Dans ce dernier cas, la prolongation de 5 ans de la validité de la carte nationale d'identité est automatique et ne nécessite aucune démarche.

Il ne sera donc pas nécessaire de se rendre en mairie, dans les antennes de la préfecture de police de Paris ou dans les consulats pour prolonger la validité de 10 à 15 ans.

Les personnes mineures ne sont pas concernées, leur carte nationale d'identité restant valable pour une durée de 10 ans.

Le Ministère recommande également aux personnes souhaitant se rendre à l'étranger avec une carte nationale d'identité de se renseigner sur le site www.diplomatie.gouv.fr, à la rubrique conseils aux voyageurs.

Sortie Orchidées

Sortie promenade au Jesselsberg pour découvrir les orchidées.

Pierre WETTA vous propose de vous emmener sur les Hauts de Soultz pour découvrir les orchidées sauvages.

C'est la bonne saison.

**Rendez-vous le Samedi 14 mai à 14h00 à la Bibliothèque.
Retour vers 16h30.**



COLLECTE DE DECHETS SPECIAUX EN DECHETERIE DESTINEE UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS

Une collecte spéciale pour les déchets ménagers spéciaux (type peinture, solvants, pneus....) sera organisée sur les déchetteries du SELECT'OM.

Déchets dangereux acceptés dans la limite de 30 Kg par foyer :

- **acides** : acide batterie, sulfurique,
- **bases** : soude, déboucheur, lessive alcaline,
- **jardinages** : insecticides, herbicides, désherbant
- **pâteux** : colles, cires, vernis, graisses, peintures,
- **solvants** : essence, solvant, révélateur, fixateur, produit de nettoyage, fuel, liquide de refroidissement, anti-rouille.

Pneus : uniquement VL déjantés, limitation des apports à 4 pneus par foyer. (uniquement le matin)



Les déchets d'amiante ne seront pas collectés. Toutefois nous sommes en mesure d'indiquer les coordonnées d'entreprises locales capables de traiter ce type de déchet.

Les aérosols vides ne sont pas considérés comme des déchets dangereux.

Horaires : de 8h30 à 12h en été et de 9h à 12h en hiver	Calendrier DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)	Calendrier Pneumatiques
Boersch	21 mai et 22 octobre 2016	28 mai et 29 octobre 2016
Duppigheim	28 mai et 29 octobre 2016	21 mai et 22 octobre 2016
Marlenheim	16 avril et 8 octobre 2016	23 avril et 15 octobre 2016
Molsheim	9 avril et 25 juin 2016 1 ^{er} octobre et 25 novembre 2016	
Muhlbach-sur-Bruche	11 et 12 novembre 2016	4 juin et 5 novembre 2016
Saint-Blaise-la-Roche	18 juin et 19 novembre 2016	
Schirmeck	4 juin et 5 novembre 2016	11 et 12 novembre 2016
Wasselonne	23 avril et 15 octobre 2016	16 avril et 8 octobre 2016



Par délibération en date du 15 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture d'un accueil périscolaire à Soultz-les-Bains.

Les plages de fonctionnement seront les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30 et de 15h45 à 18h30 ; les mercredis de 10h45 à 14h. Il n'y aura pas d'accueil les matins, ni pendant les périodes de congés scolaires mais l'ouverture d'un centre de loisirs le mercredi après-midi est envisageable à condition qu'il y ait suffisamment d'inscrits.

**Accueil
Périscolaire**

Les enfants seront accueillis dans le local du foyer paroissial dans lequel une zone d'activités, un coin repas etc... seront aménagés afin de leur offrir un cadre adapté.

La FDMJC (Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture) dont le siège se situe à Geispolsheim, sera chargée de la gestion et de l'animation du périscolaire. Pour information la FDMJC gère déjà les accueils périscolaires déjà en place sur le territoire de la Communauté des Communes de la Porte du Vignoble (Marlenheim...).

Seront pris en charge les enfants scolarisés à partir de 4 ans (2^{ème} année de Maternelle).

Les tarifs et les conditions de fonctionnement validés par le Conseil Municipal sont identiques à ceux appliqués dans la Communauté des Communes de la Porte du Vignoble (voir la grille tarifaire).

Les enfants du village sont prioritaires, néanmoins le périscolaire sera ouvert à tous les villages environnants dans un but d'optimisation des moyens.

L'ensemble des informations sont distribués au travers de ce Bulletin d'Informations Communales (FDMJC, Education Nationale, Commune) et contient le règlement intérieur du périscolaire, la fiche sanitaire et surtout la fiche d'inscription.

Date limite d'inscription le 31 MAI 2016.



Modification du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Comme indiqué dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du 24 avril 2016, la Commune de Soultz-les-bains prépare son Plan local d'urbanisme. A cet effet, une réunion publique a été organisée le mardi 19 avril 2016 à 19h00 au Hall des Sports, comme annoncé dans le dernier BIC.

Pour rappel, le Plan local d'urbanisme définit notamment les zones constructibles (ou non) dans la commune. Il doit être compatible avec des documents supérieurs : par exemple le SCOT ou le Schéma Directeur de Gestion des Eaux, qui imposent des contraintes supplémentaires.

Les habitants peuvent s'exprimer sur le PLU, soit dès à présent, soit au moment de l'enquête publique d'une durée d'un mois, pour faire part d'éventuelles doléances

Une seconde réunion publique sera encore organisée et le plan de zonage sera alors bien avancé et validé par les services de l'Etat. Le PLU passera alors à la phase administrative.

Vous pouvez cependant d'ores et déjà consulter la présentation faite par le Cabinet TOPOS et les services de l'ATIP, sur notre site internet ou directement en Mairie.

L'INSCRIPTION EN MAIRIE

Lorsque vous emménagez à Soultz-les-Bains, il faut vous présenter à la mairie avec votre livret de famille ou vos papiers d'identité pour vous inscrire.

Cette inscription, obligatoire en Alsace - Moselle du fait de l'application du droit local, accélérera votre intégration dans la commune et facilitera les rapports avec la mairie pour d'éventuelles démarches administratives

La déclaration domiciliaire est obligatoire en Alsace-Moselle (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) depuis 1883. C'était à l'époque du rattachement de ces départements à l'Allemagne, pays où la déclaration domiciliaire existe

Soultz-LES-BAINS Réunion publique

Un peu PLU contraignant

Soultz-les-bains prépare son Plan local d'urbanisme. Une réunion publique était organisée voici quelques jours pour en saisir les enjeux.



Les questions de zonage, les plus sensibles, seront abordées lors d'une prochaine réunion. (19/04/16) D.M.

Le POS sera (obligatoirement) clos le 27 mars 2017 ; il s'agit de définir les grandes orientations de PLU, qui remplacera le POS, en plaçant en introduction le maire, Guy Schmitt.

Deux spécialistes, assurant le suivi du PLU pour la commune, étaient présents ce soir pour donner quelques éclaircissements aux habitants : Laurent Darmoise, de l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) et Thibaud De Born (TOPOS : bureau d'études spécialisé en aménagement urbain).

La première partie était consacrée à une présentation générale du (futur) PLU, sans évoquer les questions de zonage, abordées au cours d'une seconde réunion à l'automne. Le PLU est un document planifiant le développement

urbain de la commune dans

les dix prochaines années environ, en respectant des contraintes légales :

- modulation de la consommation des espaces naturels et agricoles ;

- Actuellement le département consomme environ 600 ha/an pour créer des zones de logements, or il faut aussi manger ;

« Avenir constructif au sein de zones d'espace (collectifs, maisons en bande, etc...), en répondant strictement aux besoins. Pour Soultz-les-Bains, la croissance démographique (et imposée par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est donc prévue en baisse, autour de 0,6 %. Elle débitera la surface nouvelle à consacrer à l'habitat, un besoin théorique chiffré à 3 ha d'ici 15 ans.

- diminution des déplacements motorisés individuels : à Soultz-

les-Bains, il faudra donc privilégier le rabattement vers la gare de Molsheim, développer le maillage de liaisons douces.

- sécurité et salubrité (respect des zones inondables, des crues de boues) : deux PPIU* touchent la commune.

Il faudra déclasser des terrains

- prise en compte de l'environnement (par exemple la Mossig avec ses ripisylves**, la zone du Jeselsberg ou le patrimoine bâti classé au titre de Soultz-les-Bains).

Le PLU doit notamment les zones constructibles (ou non) dans la commune. Il doit être compatible avec des documents supérieurs : par exemple le SCOT ou le Schéma Directeur de Gestion des Eaux, qui imposent des contraintes supplémentaires. Les habitants peuvent s'exprimer sur le

PLU, soit dès à présent, soit au moment de l'enquête publique (1 mois), pour faire part d'éventuelles doléances ; le commissaire-enquêteur émettra un avis et le conseil tranchera.

Au moment de la seconde réunion publique, le plan de zonage sera déjà bien avancé et validé par les services de l'Etat, et le PLU passera à la phase administrative.

Quelques questions ont été posées - impact du PLU sur les surfaces prévues au POS (pratiquement 6 ha) : « Clémentiel il faudra en déclasser une partie pour respecter la loi », explique le maire, ce qui sera pas évident pour certains ».

J. M.R.

* plan de prévention des risques inondables.

** formation hébraïque le long d'un cours d'eau.



15ème marché aux puces des sapeurs pompiers de Dangolsheim

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Dangolsheim organise le dimanche 26 juin 2016 son 15ème marché aux puces dans les rues du village.

Le tarif pour un emplacement est de 11€ les 5 mètres et 2.50€ le mètre supplémentaire

Buvette et petite restauration sur place, tartes flambées et pizzas dès 17h

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez contacter les Président de l'Amicale, M. Frédéric JESSEL au 06 30 20 73 64



Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945 les forces alliées ont vaincu les troupes fascistes nazies, redonnant à l'Europe et à notre village l'espoir d'une liberté et d'une paix juste, une civilisation de dialogue et de liberté en opposition avec l'obscurantisme, l'intégrisme et la barbarie.

Vous êtes tous cordialement invités à assister à la cérémonie de commémoration qui se déroulera devant le Monument aux Morts de notre Commune le dimanche 8 mai à 11h00.



Le corps des Sapeurs Pompiers participera à cette cérémonie.

Fermeture exceptionnelle de la mairie

La Mairie sera **exceptionnellement fermée** le :

Vendredi 6 mai 2016 – Pont de l'Ascension

Vous pouvez néanmoins nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.

